

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le suivi des projets de pôles sportifs
d'excellence multidisciplinaires »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi des projets de pôles sportifs d'excellence multidisciplinaires ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, afin d'offrir aux sportifs de haut niveau les meilleures conditions possibles, le Gouvernement wallon avait lancé un appel à projets visant à doter la Wallonie d'un centre sportif d'excellence dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie. À la fin de la législature précédente, votre prédécesseur, le ministre Dolimont, a finalisé le dossier des pôles sportifs multidisciplinaires en validant trois projets, respectivement à Liège, Louvain-la-Neuve et Mons. Ils couvriront quatre disciplines majeures : la natation, le cyclisme, le tennis et la gymnastique.

Les centres de compétence et d'expertise prévus à Liège et à Louvain-la-Neuve bénéficieront de leur proximité avec un écosystème universitaire dynamique. Le premier projet concerne la construction d'un stade vélodrome dont l'implantation est envisagée à la place du Country Hall à Liège.

Cette localisation suscite des interrogations depuis un moment. Votre prédécesseur nous avait informés que les lauréats étaient tenus de déposer leur projet finalisé auprès de l'administration pour le 31 octobre 2025, en veillant à associer les fédérations sportives concernées.

Où en sont les avancées de ces projets ? Avez-vous reçu les propositions attendues de toutes les parties concernées ? Les fédérations sportives ont-elles été dûment consultées ? L'enveloppe budgétaire de 90 millions d'euros est-elle suffisante au regard des besoins actuels des projets ? Concernant le vélodrome, son implantation au Country Hall de Liège reste-t-elle d'actualité ? Quelle est votre position à ce sujet ? Cette enveloppe a-t-elle été confirmée dans votre processus de resserrage du PRW ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, dans le cadre de cet appel à projets, l'administration accompagne les lauréats depuis la notification des arrêtés ministériels en 2024.

Concernant Mons, dès la notification de l'arrêté ministériel, un comité de pilotage a été mis en place, et réunit régulièrement les parties concernées. Le plan a été validé par toutes les parties prenantes et le bureau d'étude a commencé à travailler sur la demande de permis d'urbanisme et les éléments du projet.

À Liège, depuis la notification de l'arrêté ministériel, des réunions de travail sont programmées régulièrement entre l'ASBL de gestion des centres sportifs du Sart-Tilman, la Fédération francophone belge de natation, l'Université de Liège et les administrations. L'opérateur envisage de mettre en œuvre ce projet sous la forme d'un contrat *design & build* pour la rénovation de la piscine intérieure de 25 mètres, la construction d'une piscine extérieure couverte de 50 mètres et la construction d'un centre de compétences. La publication d'un guide de sélection devait être programmée dans le courant du premier trimestre 2025. À ce stade, les fonds nécessaires à la construction du vélodrome ont été maintenus, mais ce projet est lié à l'avenir du site du Country Hall.

Enfin, à Louvain-La-Neuve, depuis la notification de l'arrêté ministériel, l'administration a sollicité l'ASBL Centre sportif du Blocry, afin de programmer une réunion de démarrage du projet. Cependant, aucune suite n'y a été réservée à ce jour par l'opérateur qui semble avancer de son côté.

Les montants des subventions octroyées aux trois lauréats de l'appel à candidatures ont bien été maintenus dans le cadre du resserrage du Plan de relance. Ces montants comprenaient une provision de 15 % pour l'inflation. L'enveloppe budgétaire semble suffisante au regard des besoins actuels.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les réponses qu'elle a pu

m'apporter. Mons est en avance sur les autres sites concernés, tant mieux. Concernant Liège, j'entends que le projet est en attente et que l'argent est bien présent. Néanmoins, quid du Country Hall ? Je me permettrai, Madame la Ministre, de revenir encore vers vous, par question orale ou écrite, pour en savoir un peu plus. Toute une région est en attente de la décision de votre Gouvernement.

**Question orale
de Mme Valérie Warzée-Caverenne
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les discussions en cours avec l'Association
des clubs francophones de football (ACFF) en
lien avec l'homologation des terrains
synthétiques »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les discussions en cours avec l'Association des clubs francophones de football (ACFF) en lien avec l'homologation des terrains synthétiques ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, en ce début de législature, je vous avais interpellée, par la voie d'une question écrite, au sujet des technologies qui existent à ce jour en matière de terrains de football synthétiques, notamment au regard de l'interdiction des microplastiques prononcée au niveau européen. Il m'avait alors semblé intéressant de mettre en lumière, dans l'optique d'associer performance sportive et soutenabilité financière pour les communes et la Région wallonne, la possibilité d'une certification des terrains présentant un gazon à remplissage minéral, communément appelés « terrains sans remplissage ».

Vous m'aviez alors informée que, bien que la RBFA et l'ACFF ne souhaitent pas modifier le règlement pour permettre l'utilisation de ce type de gazon pour les compétitions, des discussions étaient en cours à ce sujet entre votre cabinet, l'administration et l'ACFF. Une autre rencontre était par ailleurs prévue avec la RBFA.

Madame la Ministre, de nouveaux éléments ont-ils émergé des rencontres et des discussions qui ont eu lieu ? À l'heure où différentes communes en Wallonie vont être amenées à prévoir la réfection de leurs infrastructures, un éclairage actualisé serait apprécié.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, je peux vous confirmer que les discussions se poursuivent. Une réunion s'est ainsi tenue, ce 14 janvier, avec l'ACFF, la Ligue francophone de hockey et mon cabinet, dans la continuité des travaux du groupe de travail mis en place lors de la législature précédente.

J'ai également rencontré Mme Pascale Van Damme, la présidente de l'Union belge de football, ce 16 janvier 2025. Lors de cette rencontre, nous avons évoqué la situation actuelle en Wallonie. Tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut trouver des solutions, tant au niveau des alternatives aux billes microplastiques, comme les terrains sans remplissage, par exemple, que de la mutualisation des terrains entre plusieurs disciplines sportives.

L'ACFF souhaite, avant de modifier sa réglementation, s'assurer que ce type de terrain répond aux normes sportives et de sécurité. Pour ce faire, les deux ligues vont solliciter une étude. Une subvention régionale pourrait être octroyée dans ce cadre.

Étant donné que l'interdiction totale de remplissage par des matériaux microplastiques sera effective à partir de 2031, la mise en conformité des terrains concernés devra se faire de manière progressive en fonction de l'état et de l'âge des terrains. Avant de prendre contact avec les communes wallonnes concernées par la problématique, il faut, dans un premier temps, s'assurer que les alternatives proposées soient homologuées par l'ACFF.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse et pour l'intérêt que vous portez à ce sujet. J'entends bien le groupe de travail et les rencontres que vous avez effectuées.

On parle de réfection des terrains ou de mise aux normes. Soyons attentifs au fait que de nombreux terrains synthétiques à remplissage en microfibre sont en fin de vie. J'ai pris un échantillon ; moi aussi, j'ai fait ma petite étude avec des entreprises. Relativement, à la qualité, il est en effet opportun de faire une sorte de *benchmarking* sur les autres pays qui utilisent ce revêtement synthétique. Il offre visiblement toute la qualité des anciens en étant, maintenant, à base de noix de coco ou d'autres remplissages plus naturels.

Je vous incite fortement à faire avancer ce dossier. De nombreuses communes ont des terrains synthétiques avec des microbilles de plastique sur des terrains penchés, qui ne permettent pas aujourd'hui d'avoir un

remplissage naturel. Par contre, la solution, ce serait cela.

Je le répète : on parle d'un différentiel d'investissement de 300 000 euros à 700 000 euros. Que ce soit pour le portefeuille de la Région wallonne ou des communes, le travail que vous faites est essentiel, et je vous en remercie. Je ne doute pas de votre volonté d'arriver au bout pour trouver une solution dans des délais relativement – je ne vais pas dire « courts » – raisonnables.